

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 8 SEPTEMBRE 2020 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard, siège 1
Vicky Bombardier, siège 2
Pierre Tétrault, siège 3
Jimmy Royer, siège 4
Dany St-Amant, siège 5
Julien Bussièrès, siège 6

ABSENTS

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 17 août 2020
 - Séance extraordinaire du 31 août 2020
 - Séance extraordinaire du 03 septembre 2020
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois d'août 2020
- 6. COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Aucun
- 7. URBANISME**
 - 7.1 Comité consultatif d'urbanisme - Nomination
 - 7.2 Adoption du règlement 594-1 modifiant le règlement numéro 594 sur le comité consultatif d'urbanisme
 - 7.3 Second projet de règlement 560-13 amendant le règlement de zonage 560

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

8. ADMINISTRATION

- 8.1 Jocelyne Nadeau - Engagement à titre d'employée permanente
- 8.2 Mandat juridique - Cain Lamarre SENCRL
- 8.3 Demande au gouvernement du Québec - Programmation Accès-Logis
- 8.4 Assurances collectives - Renouvellement 2020-2021
- 8.5 Soumission pour l'achat et l'installation de caméras de surveillance

9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

10. LOISIRS

- 10.1 Modification de la résolution 230-20-08-17 (Ajustement de salaire - Camp de jour)
- 10.2 Refus de remboursement - Frais de camp de jour
- 10.3 Offre de service - Geratek (nouvelle chambre des joueurs)

11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX

- 11.1 Entente relative au système de traitement privé
- 11.2 Autorisation de paiement - Décompte no 1 / Les Pavages Maska inc. /
- 11.3 Installation d'un compteur d'eau au golf

12. AFFAIRES DIVERSES

- 12.1 Aucun

13. VARIA

- 13.1 Partenariat entre la Ville de Valcourt et Bromont, montagne d'expériences
- 13.2 Statut de l'aréna face à la situation de la Covid-19 - Restaurant
- 13.3 Offre de services professionnels en ingénierie (services durant la construction) - réaménagement boulevard des Cyprès
- 13.4 Association de hockey mineur de Valcourt - Demande de contribution financière
- 13.5 Vente de la chargeuse Volvo - Présentation des soumissions

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

251-20-09-08

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

252-20-08-09

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2020, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 03 SEPTEMBRE 2020

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 17 août 2020, de la séance extraordinaire du 31 août 2020 et de la séance extraordinaire du 03 septembre 2020, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2020 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2020 soit accepté.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 03 septembre 2020 soit accepté.

ADOPTÉE

253-20-09-08

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 2 septembre 2020 soit acceptée,

QUE la trésorière soit autorisée à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 178 549,51 (cent soixante-dix-huit mille cinq cent quarante-neuf dollars et cinquante et un sous).

Certificat de disponibilité de crédits

Jocelyne Nadeau, Trésorière

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

_____.
ADOPTÉE

254-20-09-08

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte la liste des correspondances, telle que soumise.

ADOPTÉE

255-20-09-08

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATION

ATTENDU QUE le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme 594 prévoit la nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU' un membre est nommé pour une période de deux ans, avec possibilité de renouvellement;

ATTENDU QUE le siège numéro 3 doit être comblé et que le siège numéro 6 a été aboli suite à l'adoption du règlement 594-1;

ATTENDU QUE madame Marie-Claire Tétrault est en poste au comité consultatif d'urbanisme depuis le 6 mai 2019, et que la fin de son mandat est prévue en mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la nomination de madame Marie-Claire Tétrault au siège numéro 3 du Comité consultatif d'urbanisme, pour le mandat 2019-2021, jusqu'en mars 2021.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

256-20-09-08

ADOPTION DU RÈGLEMENT 594-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 594 SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par monsieur Jimmy Royer, à la séance ordinaire du 17 août 2020;

ATTENDU QUE le dépôt du projet de règlement a été fait séance tenante le 17 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le règlement modifiant le règlement 594 et portant le numéro 594-1.

Ce règlement modifie le nombre de membres composant le comité consultatif d'urbanisme ainsi que le quorum.

Une copie de ce règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

257-20-09-08

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 560-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 560-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT 560 SUR LE ZONAGE.**

Ce règlement a pour objet de permettre l'entreposage extérieur en zone agricole et d'ajouter la définition et l'usage Résidence de création et de production artistique.

Copie de ce règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

258-20-09-08

JOCELYNE NADEAU - ENGAGEMENT À TITRE D'EMPLOYÉE PERMANENTE

ATTENDU QUE madame Jocelyne Nadeau a été engagée à titre de trésorière, le 2 mars 2020, pour une période de probation de 6 mois, selon les conditions établies dans la Politique des bénéficiaires marginaux;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la période de probation de madame Nadeau s'est terminée le 2 septembre 2020;

ATTENDU QUE selon la Politique des bénéficiaires marginaux, après la période de probation, l'employé soit reconnu par résolution du Conseil et sur recommandation de son supérieur immédiat, soit employé permanent, soit remercié de ses services ou soit que la période dite de probation soit prolongée pour une période supplémentaire n'excédant pas 6 mois;

ATTENDU QUE la supérieure immédiate de Mme Nadeau recommande au Conseil municipal l'engagement de celle-ci à titre d'employée permanente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal reconnaît à titre d'employée permanente madame Jocelyne Nadeau, à titre de trésorière de la Ville de Valcourt.

Cette permanence est effective à compter du 2 septembre dernier.

ADOPTÉE

259-20-09-08

MANDAT JURIDIQUE - CAIN LAMARRE SENCRL

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant dûment mandaté par la direction générale de la Ville de Valcourt à recourir aux services juridiques du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à même la banque d'heures et, au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, selon les termes de l'offre de services présentée.

D' autoriser madame Karine Boucher, directrice générale, à signer tout document en lien avec cette offre de services.

ADOPTÉE

260-20-09-08

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS

- ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;
- ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;
- ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;
- ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables, tout en générant des retombées économiques importantes;
- ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2.30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;
- ATTENDU QU' il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- DE demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

ADOPTÉE

261-20-09-08

ASSURANCES COLLECTIVES - RENOUELEMENT 2020-2021

- ATTENDU QUE les conditions financières proposées par l'assureur Financière Manuvie, pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021, sont justifiées;
- ATTENDU les recommandations favorables du Groupe Financier AGA inc., notre courtier d'assurances collectives;
- ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Valcourt et qu'ils jugent opportun de

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

les accepter;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par Financière Manuvie, concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Valcourt, pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021;

QU' une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à madame Stéphanie Bélisle, du Groupe Financier AGA inc.

ADOPTÉE

262-20-09-08

SOUSSION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

ATTENDU QUE la soumission de La Paperasse (Kreasoft) reçue le 27 août 2020 s'avère être conforme et la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' octroyer le contrat d'achat et d'installation de caméras de surveillance à La Paperasse (Kreasoft), selon la soumission reçue le 27 août 2020, pour un maximum de 5 939.86 \$ excluant les taxes applicables, selon les besoins de la Ville.

ADOPTÉE

263-20-09-08

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 230-20-08-17 (AJUSTEMENT DE SALAIRE - CAMP DE JOUR)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

DE remplacer le 2^e paragraphe de la résolution par le suivant :

«de procéder à l'ajustement du salaire de monsieur Alexandre Ménard, au taux horaire de 14.10 \$ au lieu de 13.60 \$ pour la période du 29 juin au 14 août inclusivement.»

ADOPTÉE

264-20-09-08

DEMANDE DE REMBOURSEMENT - FRAIS DE CAMP DE JOUR

ATTENDU la demande de remboursement, pour les frais de camp de jour, en date du 17 août 2020;

ATTENDU QUE la demande n'est pas motivée par un cas de force majeure ni un cas de maladie;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite appliquer les mêmes règles pour tous, par souci d'équité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE refuser de rembourser les frais de camp de jour pour l'année 2020 eu égard à la demande datée du 17 août 2020.

ADOPTÉE

265-20-09-08

OFFRE DE SERVICE - GERATEK (NOUVELLE CHAMBRE DES JOUEURS)

ATTENDU QUE la soumission de Gératek s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal octroie le contrat de construction de la nouvelle chambre des joueurs de l'aréna à la firme Gératek, pour la somme de 10 230,04 \$ excluant les taxes applicables.

QUE les coûts soient payés en parts égales par la Ville de Valcourt et BRP.

ADOPTÉE

266-20-09-08

**ENTENTE RELATIVE AU SYSTÈME DE TRAITEMENT PRIVÉ
IMMEUBLES PORTANT LES ADRESSES 7655 ET 7659 ROUTE 220
ET 4 CHEMIN DÉPÔT À ORFORD**

ATTENDU QUE les propriétés situées aux 7655, 7659 Route 220 et au 4 Chemin Dépôt à Orford sont présentement raccordées entre l'usine du lac Bowker et le réservoir Bonsecours, donc alimentées directement sur la conduite de refoulement, l'eau distribuée à ces immeubles n'atteindra pas le CT (temps de contact) de désinfection requis et répondant aux exigences du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*;

ATTENDU QU' aux fins d'assurer le respect de ce règlement, le responsable d'un système de traitement a mis en place, après entente avec les propriétaires des immeubles visés, un système de désinfection individuel pour que les utilisateurs aient une eau satisfaisant aux normes du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt juge essentiel l'installation d'un tel système de traitement;

ATTENDU QUE l'obligation faite par l'article 3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* de mettre à la disposition de l'utilisateur une eau de qualité satisfaisant aux normes de qualité de l'eau potable définies à l'Annexe 1 de ce même règlement;

ATTENDU QU' il y a lieu d'assurer par contrat avec les propriétaires, l'accès aux immeubles pour la vérification du système et l'échantillonnage pour le contrôle de la qualité de l'eau tel que précisé à l'article 9.1 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'**Entente relative au système de traitement privé dans les immeubles portant les adresses 7655 et 7659 route 220, 4 chemin Dépôt à Orford**, telle que présentée en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal autorise messieurs Renald Chênevert, Maire et Jean-Yves Bullier, responsable de l'environnement et de la gestion des eaux à signer, pour et au nom de la ville, ladite entente entre les parties.

ADOPTÉE

267-20-09-08

AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NO 1 / LES PAVAGES MASKA INC. /

ATTENDU la recommandation de paiement no 1 produite par monsieur Pierre Grondin, ingénieur chez Les Services EXP inc., en date du 26 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la trésorière à émettre le paiement du décompte no 1, au montant de 268 010.02 \$ (incluant les taxes), à la firme Pavages Maska inc., relativement aux travaux

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

de décohesionnement et renforcement de la chaussée de la rue de la Montagne, tel que recommandé par monsieur Pierre Grondin, ingénieur chez Les Services EXP inc., selon sa recommandation datée du 26 août 2020.

ADOPTÉE

268-20-09-08

INSTALLATION D'UN COMPTEUR D'EAU AU GOLF

ATTENDU QUE le MAMH, par sa Stratégie québécoise d'économie d'eau potable demande aux municipalités d'installer des compteurs d'eau ainsi que des dispositifs anti-retour dans tous les bâtiments commerciaux de la Ville de Valcourt;

ATTENDU QUE le Club de golf de Valcourt fait partie de cette catégorie d'établissements;

ATTENDU QUE le Golf a l'entière responsabilité de la conduite privée située sur son lot;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt fournit le compteur d'eau et le dispositif anti-refoulement requis dont les coûts sont estimés à environ 10 000 \$;

ATTENDU QUE les coûts d'installation pour BRP sont estimés à environ 10 000 \$ (chambre de compteur en béton, excavation, mécanique procédée, etc.);

ATTENDU QUE le compteur et le dispositif anti-refoulement peuvent être installés sur l'entrée d'eau alimentant le bâtiment principal;

ATTENDU QUE la Ville possède les équipements (compteur et Dar) en stock, pour une installation à l'intérieur d'un bâtiment;

ATTENDU QUE les frais d'installation seront à la charge de BRP;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' autoriser l'installation du compteur et du DAr sur l'entrée d'eau alimentant le bâtiment principal du Club de golf de Valcourt et ce, aux frais de BRP;

DE confirmer la responsabilité de BRP pour la gestion de cette conduite privée et de ses composantes.

ADOPTÉE

269-20-09-08

PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VALCOURT ET BROMONT, MONTAGNE D'EXPÉRIENCES

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' autoriser madame Karine Boucher, directrice générale, à signer la convention de partenariat entre la Ville de Valcourt et Bromont, montagne d'expériences, afin d'accorder la tarification corporative.

ADOPTÉE

270-20-09-08

STATUT DE L'ARÉNA FACE À LA SITUATION DE LA COVID-19 - RESTAURANT

ATTENDU QUE la situation de la Covid-19 demande des mesures d'exception afin de respecter les normes sanitaires en vigueur;

ATTENDU QU' un protocole de réouverture de l'aréna a été ratifié par le Conseil municipal, par l'adoption de la résolution numéro 244-20-08-31;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' accepter la recommandation du Service des loisirs, soit de fermer le restaurant de l'aréna jusqu'au 31 décembre 2020, en raison de la situation de la Covid-19.

ADOPTÉE

271-20-09-08

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (SERVICES DURANT LA CONSTRUCTION) - RÉAMÉNAGEMENT BOULEVARD DES CYPRÈS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'octroyer le contrat de services en ingénierie, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard des Cyprès, et ce, de façon urgente, afin de ne pas retarder la mise en chantier du projet;

ATTENDU QUE l'offre de services de la firme Les Services EXP inc. s'avère la plus avantageuse et conforme, compte tenu du court délai;

ATTENDU QUE le règlement numéro 626 sur la gestion contractuelle permet d'octroyer un contrat de gré à gré au-delà de 25 000 \$ mais en-deçà du seuil d'appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' accepter l'offre de services de la firme Les Services EXP inc., pour une somme de 45 000 \$ excluant les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services reçue le 4 septembre 2020. Cette acceptation est conditionnelle à l'approbation du règlement 625 et de tout amendement, ainsi que de toute source de financement pour le projet.

D' autoriser madame Karine Boucher, directrice générale, à signer tout document en lien avec cette offre de services.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ADOPTÉE

272-20-09-08

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE VALCOURT - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de contribution financière venant de l'Association du hockey mineur de Valcourt;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation d'une contribution financière de 300 \$ par année sur une période de 3 ans, étant donné que cette demande respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites* de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du CCC, soit de verser une contribution financière de 300 \$ par année sur une période de 3 ans, à l'Association du hockey mineur de Valcourt.

ADOPTÉE

273-20-09-08

VENTE DE LA CHARGEUSE VOLVO - PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a demandé des soumissions publiques, par l'entremise du Centre de services partagés, pour la vente de la chargeuse de marque Volvo et l'ouverture des soumissions était le 4 septembre 2020;

ATTENDU QUE la Ville a reçu les soumissions suivantes :

Villeneuve Ford inc.	35 029.00 \$
Excavation Benoît Bergeron inc.	32 900.00 \$
Camions Denis Lefebvre inc.	32 666.00 \$
9045-5361 Québec inc.	6 101.00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la soumission venant de Villeneuve Ford inc. pour l'achat de la chargeuse sur roues Volvo TD61/63, au montant de 35 029.00 \$ (taxes non incluses).

QUE cette vente soit effectuée sans certificat d'inspection et sans aucune garantie;

QUE monsieur Marc Tétrault, contremaître municipal, soit par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, tous les documents nécessaires au transfert dudit véhicule.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

274-20-09-08

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ
PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À
L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19 heures 50.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Me Lydia Laquerre, Greffière